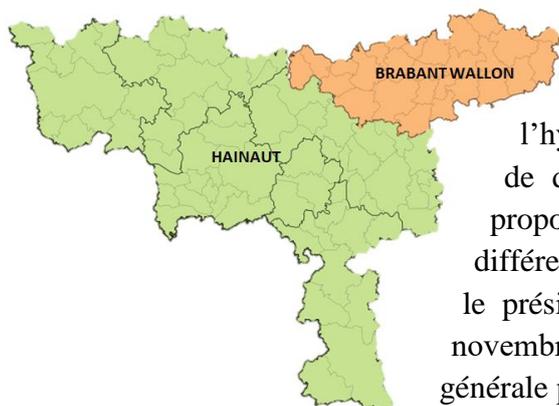


## Incursion dans le futur immédiat (suite) !



*Dans une entité provinciale, la préparation de la saison est plus complexe que celle définie à l'échelon national. Des critères plus sensibles entrent en ligne de compte, compliquent souvent l'obtention de consensus, tant les intérêts des amateurs divergent selon les régions. Chronologie des réflexions menées dans l'EPR Hainaut-Brabant wallon à quelques semaines de son assemblée générale de décembre.*

Le dossier « *Incursion dans le futur immédiat !* », initié la semaine précédente, se poursuit ce jour à l'échelon provincial. Disons de suite que cette seconde partie, comparée à la première,

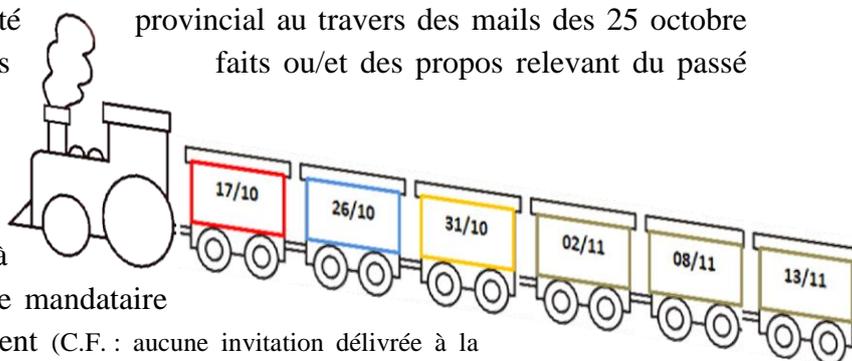


s'avère plus délicate, plus difficile à cerner car les fondations lancées à ce jour au niveau de l'EPR Hainaut-Brabant wallon relèvent toujours de l'hypothétique vraisemblable tant que l'assemblée générale de décembre prochain ne s'est pas déroulée. Certes des propositions ont circulé et circulent encore au terme des différentes assemblées tenues, des mails fédéraux, signés par le président EPRois **Francis Petit**, du 25 octobre et du 13 novembre annonçant l'ordre du jour provisoire de l'assemblée générale précitée.

En toute neutralité, « *Coulon Futé* » se donne pour objectif d'illustrer les convergences et les divergences susceptibles d'amendements en décembre à Nivelles. Et ce, pour que les amateurs disposent d'une vision globale des enjeux sportifs encourus à cette occasion. Concrètement, ces convergences et divergences ont, d'une part, été tirées des réflexions menées à Estinnes-au-Val (11 octobre), Pipaix (17 octobre), Givry (31 octobre), Courcelles (2 novembre) et Frasnes-lez-Gosselies (8 novembre). Mais encore, d'autre part, de la prise de connaissance de la position du comité provincial au travers des mails des 25 octobre et 13 novembre. Des recours à des faits ou/et des propos relevant du passé récent sont parfois éclairants.

### Chronologie des faits

**Ligne de l'est.** Le 11 octobre, à Estinnes-au-Val, **Francis Petit** et le mandataire hennuyer **Jacques Mayeur** animèrent (C.F. : aucune invitation délivrée à la presse, ce qui la contraigna à des investigations) la première assemblée préliminaire provinciale de la présente trêve hivernale. Les sociétés évoluant sur la ligne de l'est (Vervins, Soissons, Saint-Souplets...) étaient conviées à une séance de réflexion collégiale risquant d'être nerveuse comme c'est souvent le cas en terre caroloréginienne. La thématique du mode de lâcher, sujet



oh combien sensible, ne démentit pas la tradition. La proposition, émise par le comité provincial, d'effectuer un lâcher unique en vitesse des trois ententes que sont l'« *Entente des V* », « *La Collégiale* » et « *Charleroi Est* » avec intention sous-jacente de réaliser un général commun souleva des réactions. En d'autres termes, la proposition lancée consistait en un



retour à la situation de 2023 où un lâcher unique, regroupant à l'époque le « *Centre-Charleroi* », « *Charleroi Est* » et la « *Botte du Hainaut* » était effectué. Ce mode de lâcher, pour rappel, « *Coulon Futé* » l'exploita en initiant un classement général partiel honorifique des différentes catégories, accompagné de statistiques globales. L'assemblée présente

débouta la proposition de lâcher unique à des fins de reconduire les trois lâchers séparés opérationnels en 2024. Ensuite, elle débouta également, en se basant sur un manque de disponibilité du personnel, la proposition d'effectuer quelques lâchers le dimanche réservés aux jeunes pour tenter d'impacter les pertes encourues pendant la saison. Le devenir de la société de Marche-lez-Ecaussines, non opérationnelle en 2024 suite au différend l'opposant aux instances provinciales, souleva des interrogations. A cette assemblée encore, « *Charleroi Est* » annonça qu'il avait introduit une demande de pouvoir jouer en 2025 la vitesse avec le *Secteur 3* du Brabant wallon dont l'implantation géographique lui assure de disposer des plus longues distances de vol. Cette annonce souleva des réactions au cœur de l'assemblée. Finalement, il fut demandé, aux sociétés présentes, concernant la thématique du mode de lâcher en vitesse, de prendre position par écrit en répondant par un oui ou un non aux trois questions posées que furent « *pour ou contre le lâcher unique ?* », « *pour ou contre un général en cas de lâcher unique ?* » et « *pour ou contre le lâcher des jeunes le dimanche ?* ». Ce « *sondage* » ne fut pas exploité lors de la réunion. En petit demi-fond furent délivrées des informations relatives à la pétition réalisée portant sur la durée du séjour au panier. Il fut ensuite annoncé que le « *Petit Club* », une entente « *transparisienne* » en Brabant wallon, avait approché l'« *Entente des V* » pour réaliser un jeu commun en 2025. Certains participants au terme des débats déplorèrent *in fine* les tensions parfois rencontrées et le fait de devoir se positionner sans être mis au courant des décisions arrêtées lors d'autres réunions de sociétés.

Notons également que diverses sources ont épinglé des demandes formulées pour rallier l'« *Entente des V* » tant en vitesse qu'en demi-fond. Et notamment celle précitée émanant du « *Petit Club* ». Une démarche qui contredit la version donnée par le président du Comité Sportif National lors de l'assemblée générale nationale du 23 octobre traitant le mode de convoyage en demi-fond. Ce dernier affirma que des sociétés hennuyères souhaitaient « *concourir* » avec ledit « *Petit Club* ».

**Ligne du centre.** Le 17 octobre à Pipaix, à l'initiative des mandataires hennuyers **Dany Leturcq** et **Jacques Mayeur** (C.F. : la presse fut invitée), les sociétés de la ligne du centre (Maissemy, Niergnies, Noyon, Pont-Sainte-Maxence, Ecoeu) en Hainaut-Brabant wallon se réunissaient en assemblée préliminaire (C.F. : voir « *Assemblée préliminaire de Pipaix : l'EPR décidera !* » de la rubrique « *Potins* » du 21 octobre dernier). A l'entame de la réflexion collégiale menée dans le calme, les sociétés soulignèrent les pertes importantes enregistrées en 2024



dont celles de pigeons expérimentés, l'existence de lâchers trop axés sur la profondeur et les ports pratiqués trop élevés. Elles refusèrent la libre circulation proposée en vitesse, suggérèrent la permission d'engager des entraînements lors des concours de petite vitesse, confirmèrent leur souhait, l'« *Entente de l'Ouest* » faisant exception, de disputer le petit demi-fond à un jour de panier malgré la décision opposée prise par le Comité Sportif National le 1<sup>er</sup> octobre. L'annonce faite que les lâchers en petite et grande vitesse ne devraient pas changer en 2025 agréa l'assemblée. Par contre l'imposition d'un résultat par lâcher souleva des réactions. Au même titre que la nécessité de réunir cinq sociétés pour former une entente. Ce point fit particulièrement réagir « *Ath-Lessines-Blaton* », la seule entente de la ligne du centre n'atteignant pas, de par ses trois sociétés, le quorum précité (C.F. : « *L'Espoir* » compte quatre sociétés, atteint le quorum de cinq suite à l'ajout de *Petit-Enghien* dans son lâcher.). Sans surprise, ladite entente se montra peu encline à reconduire le lâcher unique des deux ailes athoises en grande vitesse. Au cœur du débat, l'hypothèse émise d'un seul lâcher pour la ligne du centre fut refusée pour cause de largeur.

**Certitude nationale.** Un élément prépondérant dans la préparation de la campagne 2025 s'avéra l'Assemblée générale nationale du 23 octobre. De par sa souveraineté, elle arrêta des décisions à appliquer d'autorité. Si elle mit la touche finale à l'organisation des élections statutaires 2025, elle fixa, dans sa copie sportive, la durée du convoyage en demi-fond à deux jours de panier.

**Première position de l'EPR.** Le 27 octobre, toutes les sociétés de l'EPR Hainaut-Brabant wallon ont reçu un mail présidentiel les informant que le comité provincial, ayant pris au préalable connaissance des procès-verbaux lui envoyés par certaines sociétés et après discussion suite aux assemblées préliminaires régionales, a pris des décisions (C.F. : de la prudence s'impose néanmoins car ce document ne représente pas l'ordre du jour définitif de l'assemblée générale provinciale de décembre.). Ce document, attendu, permet en tout cas aux sociétés de percevoir si, d'une part, leurs aspirations concordent ou non avec les positions arrêtées par le comité de l'EPR. Et si, d'autre part, la nécessité d'introduire dans les délais et les formes requises un recours s'impose à des fins de retraiter la thématique controversée (C.F. : par injonction, dans la suite du présent article, notons que le futur sera souvent usité, le présent ne pouvant se justifier qu'après l'assemblée générale de l'EPR à Nivelles du 7 décembre.).



Un fait notoire se dégage de la lecture de cette copie sportive 2025. En effet, elle stipule « *afin de ne pas forcer les sociétés à organiser, en grande vitesse, une entente générale par lâcher, le comité de l'EPR a décidé, en grande vitesse, d'autoriser, suivant la même idée qu'en demi-fond, la libre circulation des amateurs au sein d'un même lâcher. Ce nouveau principe sera inclus par le comité de l'EPR à la réglementation sportive provinciale.* ». Cette mesure, non partagée par l'assemblée de Pipaix, va-t-elle réellement induire un nouveau visage des courtes distances ? En se référant aux « *transhumances* » découlant de la libre circulation accordée aux amateurs en demi-fond, ladite mesure appliquée en grande vitesse ne risquerait-elle pas de ne concerner que les colonies soucieuses de dispatcher leurs contingents importants ?



## Contenu du premier mail présidentiel.

### Grande vitesse

#### 1°) En Hainaut

- En 2025, **la ligne du centre** reconduira les trois lâchers 2024 (*Tournaisis, Ath, Espoir*).
- En 2025, la **ligne de l'est**, annonçant le respect du principe de 5 sociétés pour un lâcher, en recensera deux (trois en 2024).

Le premier regroupera : - les trois sociétés de *Charleroi Est* (« *Société Colombophile de Chatelineau* » Farciennes, « *La Frégate Saint-Amand* » Frasnes-lez-Gosselies et « *Union* » Marbaix-la-Tour) ; « *La Flèche* » Strée et « *La Jeune Garde* » Thirimont, deux sociétés de la Botte du Hainaut, partenaires en 2024, connaissent des sorts différents en 2025 : « *La Flèche* » Strée disparaît, « *La Jeune Garde* » Thirimont quitte l'entente ;  
- les quatre du *Secteur 3* en Brabant wallon (« *L'Alliance Colombophile* » Beauvechain, « *Société Autre-Eglise/Orp* » Orp-le-Grand, « *Union 1506* » Mont-Saint-Guibert et « *Union Ramillies-Perwez* » Perwez).

Ces sept sociétés citées jouant en entente adoptent un rayon de 15 km. (C.F. : en faisant alliance, les deux ententes de deux provinces différentes respectent le quorum de cinq sociétés non atteint séparément.)

Le second regroupera les trois sociétés de « *La Collégiale* » (« *L'Entente* » Braine-le-Comte, « *Le Rapide* » Masnuy-Saint-Jean et « *Le Carrier Bleu* » Soignies), les quatre de l'« *Entente des V* » (« *Le Progrès* » Estinnes-au-Val, « *L'Indépendance* » et « *La Tourterelle* » Givry et « *Local Colombophile de Courcelles* » Trazegnies (C.F. : « *Local Unique* », Solre-sur-Sambre (Erquelinnes) est en voie de dissolution) et les trois sociétés « *L'Union* » de Marche-lez-Ecaussines, « *Royal Local Unique* » Nivelles – « *Entente Levalloise* », Mont-Sainte-Aldegonde.

#### 2°) En Brabant wallon

- En 2025, **la ligne de l'est** reconduit le lâcher des trois sociétés composant les *Secteurs 1 et 2* (« *L'Avenir* » Nethen, « *Local Unique* » Wavre, « *Local Unique Lasne* » Rixensart). Ces sociétés pourraient composer avec le Brabant flamand.

### Petite vitesse

- En 2025, **la ligne du centre** reconduira en Hainaut les quatre lâchers 2024 (*Tournaisis, Aile gauche athoise, Aile droite athoise, Espoir*).
- En 2025, la **ligne de l'est** annonce aucun changement en Brabant wallon. En Hainaut, trois lâchers seront opérationnels : « *La Collégiale* », *Charleroi Est* suivant l'itinéraire du *Secteur 3* et *Entente des V - Marche-lez-Ecaussines - Nivelles-Mont-Sainte-Aldegonde*.



## Demi-fond

- En 2025, en Hainaut, sera reconduit le lâcher *Hainaut occidental*.
- En 2025, le « *Petit Club* » et « *Centre-Charleroi* » reconduiront leur jeu commun de 2024.

**Givry.** Le 31 octobre, l'« *Entente des V* » s'est réunie à Givry quelques jours après la réception du document émanant de l'EPR. L'ordre du jour reprenait le traitement des demandes d'intégration dans son rayon. En



vitesse, celles de Nivelles et de Thirimont quittant *Charleroi Est* (C.F. : « *La Jeune Garde* » Thirimont, implantée dans la Botte du Hainaut, vole les plus courtes distances). En demi-fond, celle du « *Petit Club* » arrêtant un rayon de Tirlemont (16 km). Au terme des débats, les demandes de Nivelles et du « *Petit Club* » furent refusées. Celle de Thirimont acceptée, ce qui assure cinq sociétés opérationnelles au sein de l'« *Entente des V* » et autorise, par la même occasion, la demande d'un lâcher individuel suite à la norme atteinte de cinq sociétés.

**Courcelles.** Le 2 novembre, les décisions prises deux jours plus tôt à Givry alimentèrent les débats de la réunion tenue à Courcelles. Contredisant certains propos discrètement émis lors



de cette assemblée, les sociétés de *Nivelles* et de *Mont-Sainte-Aldegonde*, sous le libellé « *La Nivelloise* » implantée à Nivelles, répondirent favorablement à la suggestion les conseillant de fusionner faite en 2024 par le comité de l'EPR.

**Frasnes-lez-Gosselies.** Le 8 novembre, à Frasnes-lez-Gosselies, fief de la société « *La Frégate Saint-Amand* », fut officialisé l'avènement en grande vitesse de l'« *Entente des VII* »



qui reprend les quatre sociétés du « *Secteur 3* » en Brabant wallon et les trois de « *Charleroi Est* », ce dernier disposant d'un lâcher séparé en petite vitesse.



**Ordre du jour provisoire.** Mercredi 13 novembre, le second mail présidentiel de la trêve  apporta des informations supplémentaires traduisant l'évolution de la réflexion des instances provinciales. Il y est cette fois stipulé, à propos de la grande vitesse sur la ligne de l'est en 2025, un total de cinq lâchers dans les provinces du Brabant wallon et de Hainaut.

A savoir :

1. Les trois sociétés de *Charleroi Est* rejoignent le *Secteur 3* du Brabant wallon, pour le lâcher commun, un jeu général à 7 sociétés ; les sociétés hennuyères participantes sont limitées à un rayon fixé à 15 kilomètres.
2. « *La Collégiale* » sera lâchée séparément.
3. L'« *Entente des V* » reprenant *Thirimont*), *Marche* et « *La Nivelloise* » bénéficieront d'un lâcher séparé.
4. Statu quo pour les « *Secteurs 1 et 2* » du Brabant wallon.
5. Aucune information relative aux sociétés de *Froidchapelle-Sivry*.

L'ordre du jour provisoire reprend également la thématique de jeu en entente de sociétés de différentes provinces. Il stipule « *Avec l'EPR LNL – à la demande de cette dernière - application, pour la vitesse, d'une commune partielle de part et d'autre de la frontière entre nos EPR. Avec la Flandre orientale et la Flandre occidentale, après discussions, application d'une seule commune partielle de part et d'autre de la frontière avec les entités provinciales concernées et ce pour toutes les catégories de concours. Avec le Brabant flamand, comme en 2024, application d'une commune partielle de part et d'autre de la frontière avec cette entité provinciale pour la vitesse. En petit demi-fond à deux jours de panier, application de deux communes partielles de part et d'autre de la frontière avec cette entité provinciale.* ».

**Qu'attendre du verdict final ?** Il faut en premier lieu attendre l'ordre du jour définitif de l'assemblée générale du 7 décembre à Nivelles. Des revirements sont toujours possibles ! En effet, à titre indicatif, le président **Francis Petit** informa « *Coulon Futé* » jeudi dernier que *Thirimont* et *Froidchapelle* (C.F. : ce dernier reste dans l'attente d'une décision de l'EPR LNL pour la vitesse) adhèrent en 2025 à l'entente « *Général demi-fond Centre Charleroi* ». Attendre en second lieu le déroulement de ladite assemblée souveraine pour pouvoir émettre des certitudes.

